

Actualisation site Grand Cognac : <https://www.grand-cognac.fr/comprendre-lagglo/le-budget/presentation-du-budget>

Remplacement du texte par :

Le budget primitif de Grand Cognac est présenté sous la forme d'un budget principal et de budgets annexes.

LE BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité pour l'année civile. Ce budget primitif 2026 s'élève à un montant total de 173 millions d'euros. Il a été voté en février 2026.

Le budget principal retranscrit la majeure partie des opérations budgétaires de Grand Cognac.

Le budget de fonctionnement du budget principal représente 56.8M€.

Tendances des dépenses réelles : -3.2% par rapport au budget 2025

- Charges à caractère général : -6,7 %.
- Charges de personnel : + 3,4 %.
- Atténuation de produits (versements de fiscalité et dotation de solidarité attribuées aux communes) : - 8,7 %.
- Autres charges de gestion courantes (contributions, participations, subventions versées) : -9,3 %

Tendances des recettes réelles : -2,4% par rapport au budget 2025

Pas d'augmentation des taux d'imposition dont le produit est la principale ressource de Grand Cognac et représente 36,5 M € du budget, soit 65 % des recettes de fonctionnement dont :

- Taxes «ménages » (foncier) et taxes économiques (Cotisation Foncière des Entreprises) : 11,2 M €.
- Fraction de TVA (compensation de la disparition de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises : 10,9 M €

- Fraction de TVA (compensation de la disparation de la taxe d'habitation) : 9,6 M €.
- Fonds national de garantie individuelle des ressources : 2,7 M€
- Taxe sur les surfaces commerciales 1,2 M€;
- Dotations de l'Etat (DGF) : 13,6 M €, en baisse de près de 2M€ par rapport à 2025.
- Les produits des services tarifés de l'agglomération représentent 11 % des recettes, soit 5,9 M €.

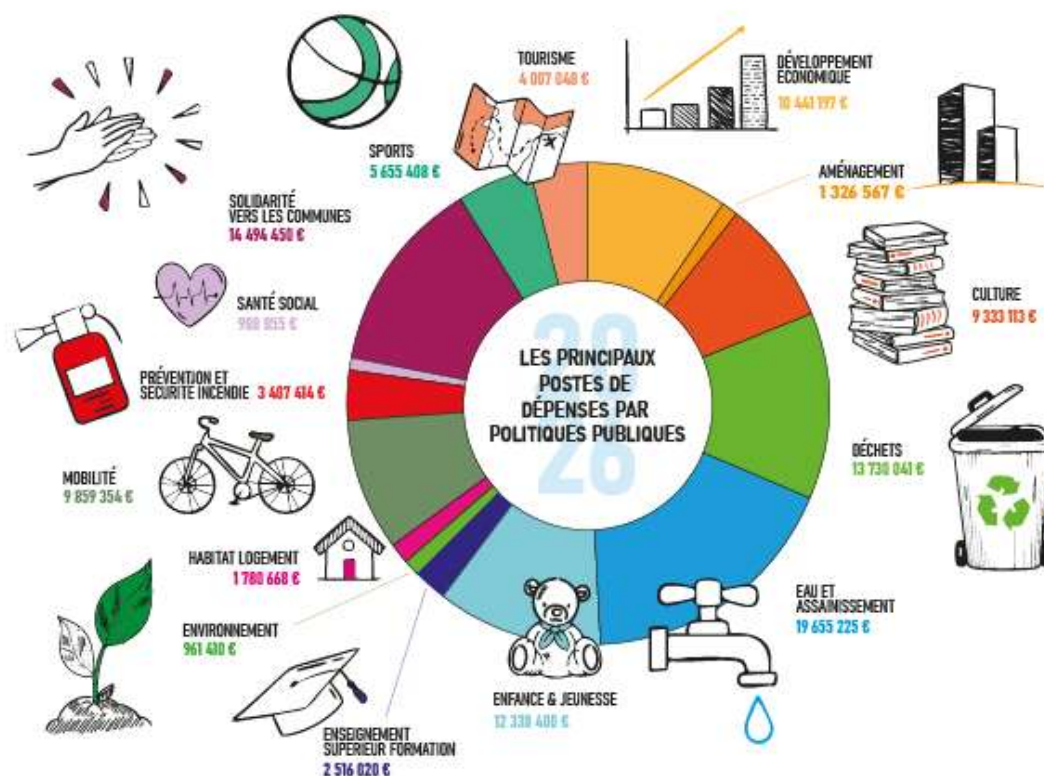
En 2026, la section d'investissement du budget principal représente 26,5 M€

Les principaux investissements 2026 :

- Pôle culturel à Cognac,
- Crèche à Chateauneuf,
- Entretien du patrimoine communautaire et rénovation énergétique,
- Aménagement du site de Juac à Saint Simon
- Crèche Gribouille à Cognac
- Pôle d'échange multimodal à Jarnac
- Renouvellement et entretien du mobilier et des équipements communautaires
- Travaux sur la piscine de Chateauneuf sur Charente
- Soutien aux bailleurs sociaux et propriétaires occupants, soutien à la création de logements locatifs communaux
- Aménagements liés à la gestion des eaux pluviales
- Fonds de concours versé aux communes (part investissement de la dotation de solidarité)
- Valorisation du fleuve Charente et de la Flow vélo,
- Aménagements abords hôtel de communauté et pôle économie-formation

Etat de la dette au 31/12/2025 : 32,3 M€ soit une capacité de désendettement de 5,6 ans pour le budget principal.

LES DEPENSES PAR POLITIQUE PUBLIQUE



Reprendre visuel xo lettre Janvier

LES BUDGETS PRIMITIFS DES BUDGETS ANNEXES

Parallèlement à son budget principal, Grand Cognac a la possibilité de suivre distinctement certaines opérations budgétaires afin d'optimiser la gestion et le coût de service (ex: service public de l'eau ou de la collecte des déchets, ventes de parcelles aménagées sur les zones d'activités...).

Ces budgets dits "annexes" représentent en tout 42,4 M€ pour la section investissement et 47,9 M€ pour la section fonctionnement.

OBJECTIFS D'ICI 2027

Malgré ce contexte contraint, Grand Cognac, grâce à une gestion saine et rigoureuse de son budget au cours de ces dernières années, poursuit des actions et des investissements utiles au territoire. Pour 2026, Grand Cognac maintient ses dispositifs de solidarité à destination des communes membres, parmi les plus solidaires de France, et se mobilise fortement, avec ses partenaires, pour faire face à la crise de la filière Cognac.

Le budget primitif 2026 est un budget de projets structurants et de services à la population élaborés sur des hypothèses prudentielles, sans augmentation de la pression fiscale, hors les processus d'harmonisation progressive des taux et de réévaluation annuelle des bases. Il permet de poursuivre la mise en œuvre du plan

pluriannuel d'investissement et d'en maintenir le calendrier, notamment par des efforts d'optimisation et de priorisation des dépenses de fonctionnement.

DOCUMENTS EN TELECHARGEMENT

Lien ROB 2026 :